

Mardi le 18 janvier 2023 à 18 h 30  
Au local d'orthopédagogie

## ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance des 15 et 22 novembre 2022
3. Suivi au procès-verbal
4. Mesures dédiées et protégées (résolution)
5. Rapport budgétaire du CE
6. Formation du comité de cafétéria
7. Projet éducatif
8. Grille-matières 2023-2024
9. Formation obligatoire : membres du CE
10. Activités spéciales
11. Informations et correspondance :
  - 11.1 Présidente
  - 11.2 Déléguée au comité de parents
  - 11.3 Enseignant(e)s
  - 11.4 Direction :
  - 11.5 Service de garde
12. Critères de sélection d'une direction d'établissement
13. Bons coups dans notre école
14. Semaine des enseignants
15. Autres objets d'étude : Programme d'anglais enrichi
16. Période de questions du public
17. Date et heure de la prochaine séance
18. Levée de la séance

*Sandra Poirier, présidente*

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »  
(Article 64, LIP)